

M. SERVANT :

On est tout à fait capables de construire un bâtiment conforme à la R.T. 2012 avec 3 cm d'épaisseur d'isolant en toiture en compensant sur les autres postes. C'est pour cela que, par exemple, dans des gammes de fabricants de produits, on a des gammes à rallonge, et il n'y a pas des produits conformes à la R.T. et des produits non conformes qui sortent de la gamme ; il peut y avoir des produits recommandés parce que : « cœur de gamme », plutôt valeurs moyennes à suivre pour pouvoir être dans l'optimum technico-économique ; mais il ne peut pas y avoir de produits autorisés, non autorisés ; ce n'est absolument pas ainsi qu'est construite la règle.